

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 74-94//SG/CG approuvant et rendant exécutoire le budget 1974 de l'Office de Développement du Tourisme.

n° 74-94//SG/CG

Ministère

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS DES TRANSPORTS
ET DU TOURISME

Date de publication

16 janvier 1974

Numéro JO

n° 2 du 25/01/1974

Date du numéro

25 janvier 1974

TEXTE INTÉGRAL

Est approuvé et rendu exécutoire le budget de l'exercice 1974 de l'Office de Développement du Tourisme, s'élevant

- Pour la section ordinaire, en recettes et en dépenses, à la somme de VINGT-SIX MILLIONS TROIS CENT MILLE FRANCS (26 300 000 FD)
- Pour la section extraordinaire, en recettes et en dépenses, à la somme de SEIZE MILLIONS SEPT CENT MILLE FRANCS (16 700 000 FD).